

## **GARANTIE**

Les articles Huppé sont garantis contre les **défauts de fabrication** pendant une période d'un an à compter de la date d'achat (date de facturation) du détaillant.

En plus de cette garantie d'un an offerte sur les meubles Huppé, une garantie limitée de vingt-cinq (25) ans contre tout défaut de fabrication s'applique sur toutes les coulisses de marque Hettich.

## **GARANTIE DE LA CATÉGORIE RELAXER**

Les articles de la catégorie Relaxer sont garantis contre les **défauts de fabrication** pendant une période d'un an à compter de la date d'achat (date de facturation) du détaillant.

Les bâtis (structures de bois) des sofas de la catégorie Relaxer sont garantis à vie.

Les mécanismes inclinables électriques de la catégorie Relaxer sont garantis pendant une période de trois ans à compter de la date d'achat (date de facturation) du détaillant.

## **CONDITIONS**

Cette garantie est nulle si les dommages sont causés par des conditions d'entreposage non contrôlées ou résultent d'un incendie, d'un incident quelconque, d'une négligence, d'un entretien inadéquat, d'un mauvais usage ou d'une manutention inadéquate.

Cette garantie ne s'applique qu'aux meubles achetés auprès d'un détaillant autorisé Huppé, installés dans des lieux résidentiels et utilisés à des fins domestiques normales. Elle ne s'applique pas aux meubles utilisés ou installés dans des établissements commerciaux. Les dommages indirects ou consécutifs, incluant la perte, les charges encourues et les dommages autres que les défauts de fabrication, sont exclus.

Tout transbordement d'articles Huppé annulera la garantie.